



Démarchage à domicile - la personne qui a signé n'est pas

Par **nephthys**, le **10/04/2009** à **10:31**

Bonjour,
Dans le cadre d'un démarchage à domicile, le représentant a fait signé un bulletin de souscription au nom du client par le concubin, le mari, le fils..
Peut-on contester ce contrat et comment prouver qu'il ne s'agit pas de ma signature? Les factures doivent elles être payer?